

s'il a été payé un dixième. On peut voir dans l'acte passé par M. Brault notaire de la Compagnie.

Aujourd'hui, je considère que le lot est encore à M. Leflamme. J'ai sa parole qu'il prendra le titre quand je l'exigerai.

L'enquête s'ajourne ju-qu'à samedi matin, 8 mai prochain.

M. l'Échevin Chs. Desmarteau, commerçant de Montréal et l'un des associés de M. Jetté, est assermenté et interrogé :

J'ai reçu, des amis, des invitations d'assister à l'encan. Je n'ai donné d'instruction à qui que ce soit.

J'ai été chez M. Victor Hudon et l'ai invité de venir à l'encan. En même temps je lui ai porté un plan des terrains.

M. Hudon m'a dit qu'il pensait venir à l'encan et que, peut-être il achèterait des lots. Il m'a demandé si je voulais me mettre en société avec lui, M. Giraud, son gendre, et M. Gilbert Provost, d'Ho-chelaga, pour acheter des lots. J'ai répondu que je n'avais pas d'objection d'entrer pour un quart dans la société, si le terrain n'était pas trop cher. M. Hudon a acheté plusieurs lots.

Quelques jours après la vente, notre société était formée telle que projetée,

Le 10 octobre, avant l'encan, j'ai vu MM. Giroux et Prévost, en compagnie de M. Hudon. Nous nous sommes rencontrés au bureau de ce dernier. Il a alors été entendu que si nous achetions trois ou quatre lots, ce serait pour la société, que chacun de nous y irait pour un quart. Il n'y a rien eu de déterminé au sujet des lots que nous devions acheter. Il n'a pas été question de savoir qui de nous devait enchérir. C'est M. Hudon qui a enchéri et qui a acheté en son propre nom. C'est lui qui a signé le livre de vente.

M. Joël Leduc dit de son côté :

J'étais à l'encan du 10 Octobre dernier, j'ai enchéri à cet encan sur plusieurs lots, les grands lots sur le canal. J'ai été demandé par M. Jetté, l'un des demandeurs, pour enchérir.

Q.—Qu'est-ce que M. Jetté vous a dit à ce sujet ?

R.—Il m'a demandé sur les lieux, à l'encan, de mettre sur les premiers lots qui se vendraient sur le canal afin de ne pas les laisser sacrifier.

(Ces terrains coûtaient 8½ centins du pied.) Il m'avait fixé un prix qui était de trente quatre à trente cinq cents le pied.

Je ne devais pas laisser adjudger les lots pour moins.

Q.—Avez-vous ainsi enchéri par suite de ce que Mr. Jetté vous a dit ?

R.—Oui..... j'ai enchéri et je suis devenu adjudicataire pour les demandeurs.

Je n'ai pas fait rapport à M. Jetté de ce que j'avais fait à l'encan, et il ne me l'a jamais demandé.

Je n'ai enchéri en tout que sur quatre lots sur le canal, les deux qui m'ont été adjugés, celui de M. Carreau et celui de M. Hogan, (Puffers contre Puffers.)

Si je n'eusse pas compris que le canal devait s'élargir de ce côté là, il aurait pu se faire que je n'aurais pas offert de garder les lots.

IV.

COMMENT CES MESSIEURS ONT OBTENU

LES INFORMATIONS OFFICIELLES.

La manière dont ces messieurs s'y sont pris pour obtenir du gouvernement des informations officielles n'est pas moins intéressante que leur mode de vente. Ils commencent par écrire ce qui suit au gouvernement :

Montréal, 17 Sept., 1874

Hon. Alex. MacKenzie,

Ministre des Trav. Pub.,

Ottawa.

Monsieur,

Ci-inclus un plan de la propriété. Nous prenons aussi la liberté de vous informer que c'est notre intention de vendre à l'encan une portion considérable de cette propriété en lots dans quelques jours, et comme nous sommes informés que le gouvernement aura besoin d'une hsière de ce terrain pour l'élargissement du Canal, il POURRAIT SE FAIRE que le gouvernement trouvat PLUS CONVENABLE d'exproprier un seul propriétaire, au lieu d'un ou deux cents. Comme cette vente va multiplier considérablement les frais et troubles d'expropriation, nous pensons qu'il est juste d'attirer l'attention du gouvernement sur ce fait, afin de lui fournir l'occasion D'EVITER cette augmentation de